

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

Coup de vache en sus :

Le plafond des indemnités des salariés licenciés est diminué de moitié

- Social -

Date de mise en ligne : lundi 1er septembre 2003

Démocratie & Socialisme

Le plafond des indemnités des salariés licenciés est diminué de moitié

Chirac et Raffarin-Fillon ne reculent devant rien. Ils font même en plein été, en douce, par décret, fait ce que le baron Seillière leur réclamait depuis des mois. Ainsi ont-ils diminué de moitié, le plafond maximum des indemnités maximales (126 464 euros) qui peuvent être versés aux salariés en cas de liquidation d'une entreprise. Il est ramené à 58 368 euros maxi depuis le 27 juillet 2003 et même à 48 640 euros pour les salariés qui n'ont qu'entre 2 ans et 6 mois d'ancienneté. La hausse des liquidations d'entreprise par des patrons voyous comme Metaleurop a mis en difficulté l'Association pour la Garantie des salaires (Ags). En 2002 les cotisations-assurances garantie salaires étaient passées de 0,10 % à 0,35 %, mais le Medef a refusé une autre hausse : il réclame d'ailleurs que l'Ags ne paie pas non plus les accords trop favorables aux salariés signés juste avant un dépôt de bilan.